

Biens classés et zones de protection

L'église Notre-Dame (dont le chœur, le transept, la nef et la crypte ont été classés comme monument par arrêté royal du 29/05/1952 rectifié par arrêté royal du 05/03/1969) dans sa totalité à l'exception du porche

Identification

Code interne : 25121-CLT-0008-01

Code DGO4 : OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE/6

Localisation

OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

Ancienne(s) commune(s) : Céroux-Mousty

Hameau : Mousty

Cartographie

Cartographie globale :



Cartographie du monument :



Décision

Date d'arrêté : 25/06/1986 (classement)

Date de publication au Moniteur belge : 15/11/1986

Type(s) de classement

- Monument

Liens utiles

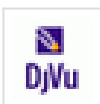
Aides régionales : [En savoir plus...](#)

Déductibilité fiscale : [En savoir plus...](#)

Dossier(s) Lié(s)

[25121-
CLT-0007-01](#)

Document(s)



Arrêté - 19.28 Ko

Le présent site du SPW Territoire vise à mettre à disposition du public des informations à titre indicatif. Le SPW Territoire n'assume aucune responsabilité juridique quant aux informations diffusées sur ce site. Seuls les documents originaux sont légaux.